



La Communauté de Communes du Bocage Mayennais  
(Nord de la Mayenne - 53 - GORRON) 20 000 habitants  
70 km du Mont St Michel / 80 km de Rennes  
25 km de Fougères et de Mayenne

## RECRUTE pour son ECOLE DE MUSIQUE

(500 élèves - 15 professeurs – 3 sites d'enseignement)  
par voie de mutation ou liste d'aptitude ou contractuelle

## un ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

**Clarinete 9h00**

**Prise de fonction : 1<sup>er</sup> septembre 2024**

### Missions sur le Bocage Mayennais :

Sous la responsabilité du Directeur de l'école de musique et dans le cadre du projet d'établissement, les missions s'articulent sur les sites de l'école de musique, à Gorron et à Landivy :

#### *Discipline clarinete :*

- 3h (minimum) d'enseignements de cours individuels, site de Gorron
- 4 heures d'enseignement de cours collectifs (cadre des « orchestres à l'école » en milieu scolaire), site de Gorron (jeudi de 8h20 à 12h15)
- 2 heures d'enseignement de cours collectifs (cadre des « orchestres à l'école » en milieu scolaire), site de Landivy (mardi de 14h-15h et 15h30-16h30)
- orientation et suivi des élèves dans leurs projets
- participation aux événements musicaux, aux réunions et à la vie pédagogique de l'établissement

### Profil :

- titulaire du DE ou du DEM, ou sur liste d'aptitude, ou en démarche diplômante
- capacité à travailler en équipe, à fédérer (au sein de l'école et dans un cadre partenarial)
- intérêt pour les orchestres à l'école, les pratiques amateurs
- disponibilité et implication
- permis et véhicule indispensables
- adaptabilité au milieu rural

### Dépôt des candidatures :

Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation avant le 15 juin 2024  
par mail ([xavierardourel@bocage-mayennais.fr](mailto:xavierardourel@bocage-mayennais.fr)), à l'intention de :

Monsieur le Président  
Communauté de Communes du Bocage Mayennais  
1 Grande Rue – BP 53 – 53120 GORRON.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact auprès de Xavier ARDOUREL, directeur de l'école de musique : 06 34 54 46 20

**! A savoir :** en complément des enseignements dits « traditionnels », l'école de musique se singularise par des projets forts et importants : en orchestre à l'école, en milieu scolaire, auprès des personnes avec handicap.